

Aides et dispositifs applicables par zone

	ZIP	ZAC	QPV
Dispositifs conventionnels L. 162-14-1 et L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale	X	X	X
Rémunération de l'examen de certificat de décès b du 2° du I de l'article D. 162-30 du code de la sécurité sociale	X	X	
Aide au financement des cotisations sociales (pour les jeunes médecins installés dans un délai de 3 ans après l'obtention de leur diplôme en ZIP uniquement en secteur 1 et secteur 2 OPTAM) L. 162-5-19 code de la sécurité sociale	X	X	
Contrat d'engagement de service public en études médicales L. 632-6 du code de l'éducation	X	X	
Aides des collectivités territoriales L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales	X	X	
Exonération partielle des revenus tirés de la permanence des soins ambulatoires (PDSA) 151 ter du code général des impôts	X	X	
Aide à l'accueil des docteurs juniors de médecine générale Arrêté du 27 août 2025 relatif à la rémunération des praticiens agréés-maitres de stage des universités	X	X	X
Contrat médecin/établissement public de santé L. 1435-5-1 du code de la santé publique	X	X	
Contrat médecin/établissement de santé privé d'intérêt collectif L. 1435-5-2 du code de la santé publique	X	X	
Contrat médecin/centre de santé L. 1435-5-3 du code de la santé publique	X	X	
Contrat médecin/organisme de mutualité L. 1435-5-4 du code de la santé publique	X	X	
Cumul emploi-retraite	X		

Article 6 de la loi n°2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025			
Décret n°2018-213 du 28 mars 2018 relatif à l'inscription universitaire des personnes ayant validé la formation du résidanat et n'ayant pas soutenu leur thèse	X	X	
Indemnité forfaitaire de logement et de déplacements versée aux étudiants de troisième cycle des études de médecine, odontologie ou autre spécialité Article L1511-8 du code général des collectivités territoriales	X	X	
Indemnité d'étude et de projet professionnel versée au titulaire du concours de médecine inscrit en faculté de médecine ou de chirurgie dentaire qui s'engage à exercer 5 ans dans les zones concernées Article L1511-8 du code général des collectivités territoriales	X	X	
Mesure « 400 postes supplémentaires de médecins généralistes dans les territoires prioritaires » Instruction n° DGOS/DIR/2019/27 du 06 février 2019 Cette mesure est également applicable dans les QPV	X	X	X
Assistants spécialistes temps partagé ville/hôpital Note d'information n° DGOS/RH1/2020/147 du 03 septembre 2020	X	X	X
Exonération fiscale de cotisation fiscale des entreprises (CFE) pour les cabinets secondaires 2° de l'article L. 1464 D du code général des impôts	X	X	
Aide au financement d'1,5 ou 2 ETP d'assistant médical Article 36 de la convention médicale de 2024	X		